

---

## AVIS DES RÉSULTATS

### DEMANDE DE PARTICIPATION À UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 06-2024 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
# 06-2015 POUR ENCADRER L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

---

La directrice générale a procédé dans les dernières heures au décompte des demandes reçues de participation à un scrutin référendaire dans le cadre du second projet de règlement #06-2024 encadrant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité. Le délai pour déposer une demande expirait le 18 mars à 23 h 59.

Rappelons que la superficie du territoire de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval est de 71,94 km<sup>2</sup> subdivisé en seize (16) zones. Onze (11) de ces zones pouvaient participer au processus d'approbation référendaire concernant les cinq (5) dispositions du second projet de règlement # 06-2024 qui étaient susceptibles d'être affectées. Des demandes de participation ont été déposées dans trois (3) zones et le seuil minimal de signature n'a pas été atteint dans aucune zone pour une ou plusieurs dispositions, à savoir :

- Zone A-02 pour cinq (5) dispositions : 2 demandes
- Zone A-03 pour une (1) disposition : 2 demandes
- Zone HC-03 pour cinq (5) dispositions : 1 demande

La prochaine étape du processus sera l'adoption du règlement # 06-2024 réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Par la suite, un avis public sera publié pour son entrée en vigueur.

*Hélène Chassé*:

Hélène Chassé, g.m.a  
Directrice générale et Greffière-trésorière